

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00830

Numéro SIREN : 440 953 859

Nom ou dénomination : NEXWAY

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2021 sous le numéro de dépôt 46641

1

## BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		NEXWAY SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>				
Adresse de l'entreprise		Av du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>				
Numéro SIRET* <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="8"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="4"/>				Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N clos le, <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="10"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/>				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
				Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 476 298	AG	7 224 068	2 252 230	
		Fonds commercial (1)	AH	5 888 042	AI	5 718 426	169 616	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	916 595	AK		916 595	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	444 590	AU	217 981	226 609	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU	699 805	CV		699 805
Créances rattachées à des participations	BB		2 562 484	BC	2 562 483	1		
Autres titres immobilisés	BD			BE				
Prêts	BF			BG				
Autres immobilisations financières *	BH	239 926	BI		239 926			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	20 227 741	BK	15 722 958	4 504 783		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	528	(528)	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	8 956	BU		8 956	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 090	BW		7 090	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 892 063	BY	253 824	2 638 240	
		Autres créances (3)	BZ	4 171 254	CA		4 171 254	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	104 000	CE	1 529	102 471
Disponibilités	CF		1 580 849	CG		1 580 849		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	277 991	CI		277 991		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	9 042 202	CK	255 881	8 786 322		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écart de conversion actif * (VI)	CN	2 454			2 454		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	29 272 397	IA	15 978 839	13 293 558		
Renvois : (1) Dont droit au bail :								
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	42 034	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		NEXWAY SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 814 985 .....)	DA			1 814 985
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			9 850 751
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			8 220
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH			(31 432 071)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			(6 741 718)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			19 826
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			(26 480 007)
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			62 454
	Provisions pour charges	DQ			141 441
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			203 894
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="E1"/> )	DV			3 799 273
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			24 452
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			32 740 984
	Dettes fiscales et sociales	DY			2 889 727
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			1 593
Autres dettes	EA			75 614	
Compte régul.	EB			5 027	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC			39 536 669	
Ecarts de conversion passif *	ED			33 001	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			13 293 558	
<b>RENVIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			23 968 800	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS				Néant <input type="checkbox"/>		*		
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	37 694 945	FB	27 918 303	FC	65 613 249	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	11 811	FH	2 004 469	FI	2 016 281	
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	37 706 756	FK	29 922 773	FL	67 629 529	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	833 612	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 053 920	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 589	
		<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	70 519 650
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	62 546 955	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	7 171	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(68 663)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 444 256	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	276 949	
	Salaires et traitements*					FY	4 852 814	
	Charges sociales (10)					FZ	1 994 082	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	853 363
				- dotations aux provisions			GB	32 350
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	11 139
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	845 045	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	76 795 462	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(6 275 811)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	147 937	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 502 165	
	Différences positives de change					GN	209 211	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	3 859 313	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	3 983	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 561 367	
	Différences négatives de change					GS	88 358	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	1 653 707	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	2 205 606	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(4 070 206)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		NEXWAY SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	32 924	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	7 218	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	51 060	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	91 202	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	21 495	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 598 207	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	166 947	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	2 786 649	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(2 695 447)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(23 934)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	74 470 165	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	81 211 884	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	(6 741 718)
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	136 974
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 154 994
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				
	facultatives A6 obligatoires A9				
	dont cotisations facultatives Madelin A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	
Régularisation TVA Suisse					32 924
Trop Perçu					7 216
Prix de cession de titres					2
Amendes et Pénalités TVA et autres taxes				2 383	
Régularisation TVA Suisse				19 112	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
INCORP.										TOTAL I		1		2		3			
CORPORELLES										TOTAL II		15 447 324		KE		KF			
FINANCIÈRES										TOTAL III		356 066		LO		LP			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		26 721 049		ØH		ØJ			
Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS										Néant									
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
Terrains										KG		KH		KI					
Constructions										KJ		KK		KL					
Sur sol propre [Dont Composants L9]										KM		KN		KO					
Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]										KP		KQ		KR					
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]										KS		KT		KU					
Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]										KV		KW		KX					
Autres immobilisations corporelles										KY		KZ		LA					
Installations générales, agencements, aménagements divers *										LB		LC		LD					
Matériel de transport *										LE		LF		LG					
Matériel de bureau et mobilier informatique										LH		LI		LJ					
Emballages récupérables et divers *										LJ		LK		LM					
Immobilisations corporelles en cours										LK		LL		LN					
Avances et acomptes										LN		LO		LP					
TOTAL III										LN		LO		LP					
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T					
Autres participations										8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V					
TOTAL IV										LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		ØH		ØJ					
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.										TOTAL I		1		3		4			
CORPORELLES										TOTAL II		1 043 039		LW		1X			
FINANCIÈRES										TOTAL III		64 155		NH		NI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		1 043 039		ØK		ØL			
Frais d'établissement et de développement										IN		CØ		DØ		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO		LV		LW		1X			
Terrains										IP		LX		LY		LZ			
Constructions										IQ		MA		MB		MC			
Sur sol propre										IR		MD		ME		MF			
Sur sol d'autrui										IS		MG		MH		MI			
Inst. gales, agencts et am. des constructions										IT		MJ		MK		ML			
Autres immobilisations corporelles										IU		MM		MN		MO			
Inst. gales, agencts, aménagements divers										IV		MP		MQ		MR			
Matériel de transport										IW		MS		MT		MU			
Matériel de bureau et informatique, mobilier										IX		MV		MW		MX			
Emballages récupérables et divers*										MY		MZ		NA		NB			
Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF			
TOTAL III										IY		NG		NH		NI			
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW			
Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés										II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV										I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		ØM			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: NEXWAY SAS

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B

#### DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>NEXWAY SAS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	6 424 823	PF	799 245	PG	0	PH	7 224 068	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	48 255	QE	20 938	QF	0	QG	69 193	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	117 483	QM	33 180	QN	1 876	QO	148 788	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>		QU	165 738	QV	54 118	QW	1 876	QX	217 981	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	6 590 562	ØP	853 363	ØQ	1 876	ØR	7 442 049	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO			
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY		<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>	NZ		
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler				0		Z9	0	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>NEXWAY SAS</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 19 826	TM	TN	TO 19 826
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z 19 826	TS	TT	TU 19 826
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 130 283	4B 25 500	4C 95 783	4D 60 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U 2 454	4V	4W 2 454
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W 141 441	5X	5Y 141 441
<b>TOTAL II</b>	5Z 130 283	TV 169 394	TW 95 783	TX 203 894	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A 5 686 076	6B 32 350	6C	6D 5 718 426
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
	- titres de participation	Ø6 5 141 963	Ø7	Ø8 2 579 480	Ø9 2 562 483
	- autres immobilisations financières (1)*	6N	6P 528	6R	6S 528
	Sur stocks et en cours	6T 275 899	6U 10 611	6V 32 686	6W 253 824
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X 1 788 924	6Y 1 529	6Z 1 788 924	7A 1 529
<b>TOTAL III</b>	7B 12 892 862	TY 45 018	TZ 4 401 091	UA 8 536 789	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C 13 042 971	UB 214 412	UC 4 496 873	UD 8 760 510	
	- d'exploitation	UE 43 489	UF 898 926		
Dont dotations et reprises	- financières	UG 3 983	UH 3 502 165		
	- exceptionnelles	UJ 166 941	UK 95 782		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032













Désignation de l'entreprise :		NEXWAY SAS		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	2 562 484	UM		UN	2 562 484			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	239 926	UV		UW	239 926			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	42 034				42 034			
	Autres créances clients		UX	2 850 029		2 850 029					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	44 141		44 141					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6 213		6 213					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	64 498		64 498				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	43 893		43 893				
		Divers		VP	72 352		72 352				
	Groupe et associés (2)		VC	3 425 246		3 425 246					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	514 910		514 910					
	Charges constatées d'avance		VS	277 991		277 991					
	<b>TOTAUX</b>			VT	10 143 717	VU	7 299 274	VV	2 844 444		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 211 375		141 375		3 070 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	32 740 984		20 267 568		12 473 416				
Personnel et comptes rattachés		8C	520 134		520 134						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	588 164		588 164						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 679 588		1 679 588					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	101 841		101 841					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 593		1 593						
Groupe et associés (2)		VI	587 898		587 898						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	75 614		75 614						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5 027		5 027						
<b>TOTAUX</b>			VY	39 512 217	VZ	23 968 800		15 543 416			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 800 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122020		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles (entreprises à l'IS)		WE	20 096	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	16 550	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	112 093	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	2 383	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	23 934
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
RÉGIMES DIMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN	2 597 937
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	2 772 993	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0 %							WH	
	- imposées au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	ABATTEMENT SUR le bénéfice * et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	
					Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	(23 934)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	10 340 247
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	7 567 254
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	7 567 254

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD





Désignation de l'entreprise		NEXWAY SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	29 989 850
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	29 989 850
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	7 567 254
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	37 557 104
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	581 471
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler sur feuillet séparé)					
			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
Reprise provision sur titres			9D	9E	2 579 480
Reprise provision sur compte courant			9F	9G	922 684
			9H	9J	
Charges à payer					
C3S			9K	9L	79 743
C3S			9M	9N	94 835
Prov Fonds de commerce			9P	9R	32 350
Eacrts sur OPCVM			9S	9T	1 529
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	112 093 3 598 528
à reporter au tableau 2058-A :			↓		
			ligne WI		ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise NEXWAY SAS										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(21 671 710)	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserves légales		ZB					
					- Autres réserves		ZD					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(9 760 361)				ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZF					
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	<b>(31 432 071)</b>		<b>TOTAL II</b>		ZH	<b>(31 432 071)</b>				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7				YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	1 993 445
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8				XQ	630 469					
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	869 880
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES				ST	1 950 463					
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>										ZJ	5 444 256
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	33 345
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )	ZS				9Z	243 604					
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>										YX	276 949
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	5 699 766
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	1 098 824
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB	4 675 035
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0		ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*							Valeur d'origine*		Valeur nette réévaluée*		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt		Autres amortissements*		Valeur résiduelle	
①							②		③		④		⑤		⑥	
I - Immobilisations *	1	Titres DEUTC 15042014		18 459												18 459
	2	Titres GMBH 04122009		2 578 430												2 578 430
	3	Immobilisati 04072016		2 144			1 876									268
	4															
	5															
	6															
	7															
	8															
	9															
	10															
	11															
	12															
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>							<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>									
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value		Court terme		Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)							
						⑩										
⑦		⑧		⑨		19%	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪							
1	1	(18 458)							(18 458)							
2	1	(2 578 430)							(2 578 430)							
3		268		268												
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+											
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+											
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+											
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+											
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice														
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme														
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*														
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨				268					(2 596 888)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩				(A)		(B)			(C)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						(Ventilation par taux)										

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,8 % <sup>2</sup>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
<sup>2</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>NEXWAY SAS</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

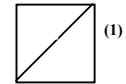
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : NEXWAY SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	67 629 529	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	864 178	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>68 493 707</b>	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 589	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>2 589</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON	63 485 157	
Variation négative des stocks	OQ	7 171	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	3 806 922	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	845 045	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>68 144 296</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>352 001</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	<b>SA</b>	<b>352 001</b>	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	<b>GX</b>		
Effectifs au sens de la CVAE *	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique	<b>HX</b>		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	<b>HR</b>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 4 0 9 5 3 8 5 9 0 0 0 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE NEXWAY SAS

ADRESSE (voie) Av du Général de Gaulle

CODE POSTAL 92074 VILLE PARIS LA DEFENSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1814985
---	----	---	--	----	---------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 4 0 9 5 3 8 5 9 0 0 0 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE NEXWAY SAS

ADRESSE (voie) Av du Général de Gaulle

CODE POSTAL 92074 VILLE PARIS LA DEFENSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY ITALIE	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 7	Voie	VIA EMILIO LUSSI	Code Postal	20128	Commune	MILAN
						Pays	IT
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY COMERCIO ELECTRONICO	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,99
Adresse :	N°	Voie	R. BELLA CINTA, 00952 Andar Consolacao	Code Postal	01415002	Commune	SAO PAULO
						Pays	BR
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY INC	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 236	Voie	4804 MISSION ST, Suite 208	Code Postal	CA94103	Commune	SAN FRANCISCO
						Pays	US
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY MAROC	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 75	Voie	LOTISSEMENT ZAITOUM M'HAMIDA	Code Postal	40000	Commune	MARRAKECH
						Pays	MA
Forme juridique	SDE	Dénomination	NEXWAY LABB	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 10	Voie	UL. MODELARSKA	Code Postal	10142	Commune	KATOWICE
						Pays	PL
Forme juridique	SDE	Dénomination	BOONTY JAPON	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	SANSHI KAIKAN 7F, 9-4 YURAKUCHO 1-Chome	Code Postal	100-0006	Commune	TOKYO
						Pays	JP
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
NEXWAY SAS 1 Av du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE FRANCE		1 Av du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE	
SIRET 44095385900053			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées	Distribution électronique de logici	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------------------------	--	--------------------------

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	7 567 254	
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)				
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%						
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>						
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input checked="" type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé Sage 100
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :	
Tél :	Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :	
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 27052021	Lieu : Paris
	Qualité :	Représentant Légal
	Nom du signataire :	M IEZUITOV Victor

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2021)

Si déposé néant, cochez la case :

<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<b>c</b>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<b>e</b>				
				<b>f</b>				
				<b>g</b>				
				<b>h</b>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<b>i</b>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>				
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>				
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SARL - tous les associés ;</li> <li>- SCA - associés gérants ;</li> <li>- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;</li> <li>- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.</li> </ul>		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Montant des sommes versées :					
1		2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
					5	6	7	8
<b>J DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice			
					MVLT restant à reporter			

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES  
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION  
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres  
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012020

ET CLOS LE

31122020

**DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)**

*ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée NEXWAY S  
1 Av du Général de Gaulle  
Tour Pb5  
92074 PARIS LA DEFENSE

*La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.*

***Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.***

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

**La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.**

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

**Arrondis fiscaux :** Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A PARIS, le 27052021

Signature,

Nom et qualité du signataire

M VICTOR IEZUITOV

**NEXWAY**  
**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**  
**au capital de 1.814.985 €**  
**Siège social : Tour PB5, 1 avenue du Général de Gaulle**  
**92074 PARIS LA DEFENSE CEDEX**  
**440 953 859 R.C.S. NANTERRE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021:**  
**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020**

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 30 Juin à 10 heures,

L'associé unique de la Société, NEXWAY GROUP AG, société de droit Suisse, dont le siège est sis au 48 Gerbergasse, CH-4051 Basel, Suisse, et enregistrée au registre des sociétés suisse sous le numéro CHE-203.140.288 (l'«**Associé Unique**»), dûment représenté par Monsieur Victor IEZUITOV, en sa qualité de Directeur,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat et Annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

A pris ci-après les décisions relatives à/aux :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- L'affectation du résultat ;
- La non-reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes Ernst & Young ;
- Pouvoirs en vue de formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, lesquels font apparaître une perte de 6.741.718 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique approuve également le montant global des charges non déductibles fiscalement s'élevant à 16 550 €.

***Cette décision est adoptée.***

***Voix pour : 1.814.985 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0.***

## **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par une perte de 6.741.718 € en totalité au compte report à nouveau.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prends acte qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

***Cette décision est adoptée.***

***Voix pour : 1.814.985 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0.***

## **TROISIEME DECISION**

Le mandat du commissaire aux compte Ernst & Young et Autres est arrivé à expiration au 31 décembre 2020. La société n'étant plus tenu de présenter des comptes consolidés, elle n'a pas l'obligation de nommer un deuxième commissaire aux comptes.

L'Associé Unique après avoir pris connaissance du rapport du président, décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young et Autres.

***Cette décision est adoptée.***

***Voix pour : 1.814.985 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0.***

## **QUATRIEME DECISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

***Cette décision est adoptée.***

***Voix pour : 1.814.985 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique, dûment représenté par Monsieur Victor Iezuitov, en sa qualité de Directeur.

L'Associé Unique  
Nexway Group AG  
Représenté par Victor Iezuitov



**Nexway**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**FICOREC AUDIT**  
327, boulevard Michelet  
13009 Marseille  
S.A.R.L. au capital de € 40 000  
383 916 608 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix en Provence-Bastia

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Immeuble Le Calypso  
Quartier Euromed  
48, quai du Lazaret  
13002 Marseille  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Nexway**

Exercice clos le 31 décembre 2020

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Associé Unique de la société Nexway,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nexway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels concernant les conditions qui sous-tendent l'application du principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2020.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Titres immobilisés » et « Dépréciation des créances » de l'annexe exposent que les titres de participation, les créances rattachées, les créances clients et les apports en comptes courants intragroupes font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable et mentionnent les principes retenus par la société pour déterminer cette valeur actuelle.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier l'application de ces principes et les données et les hypothèses utilisées par la société pour procéder à ces estimations. Nous avons apprécié que les états financiers donnent une information appropriée sur ce point.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 30 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

FICOREC AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Matthieu Capuono

Xavier Senent

# Bilan et Compte de résultat

# Bilan Actif

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	9 476 298	7 224 068	2 252 230	1 668 420
Fonds commercial	5 888 042	5 718 426	169 616	201 966
Autres immobilisations incorporelles	916 595		916 595	1 466 039
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>16 280 936</b>	<b>12 942 494</b>	<b>3 338 442</b>	<b>3 336 425</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	444 590	217 981	226 609	128 317
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				62 011
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>444 590</b>	<b>217 981</b>	<b>226 609</b>	<b>190 328</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	699 805		699 805	718 264
Créances rattachées à des participations	2 562 484	2 562 483	1	1
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	239 926		239 926	5 057 431
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>3 502 215</b>	<b>2 562 483</b>	<b>939 732</b>	<b>5 775 696</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>20 227 741</b>	<b>15 722 958</b>	<b>4 504 783</b>	<b>9 302 449</b>
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement		528	(528)	
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	8 956		8 956	16 127
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>8 956</b>	<b>528</b>	<b>8 428</b>	<b>16 127</b>
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	7 090		7 090	23 766
Créances clients et comptes rattachés	2 892 063	253 824	2 638 240	6 557 122
Autres créances	4 171 254		4 171 254	435 749
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>7 070 407</b>	<b>253 824</b>	<b>6 816 583</b>	<b>7 016 637</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	104 000	1 529	102 471	104 000
Disponibilités	1 580 849		1 580 849	1 668 387
Charges constatées d'avance	277 991		277 991	255 518
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>1 962 840</b>	<b>1 529</b>	<b>1 961 311</b>	<b>2 027 905</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 042 202</b>	<b>255 881</b>	<b>8 786 322</b>	<b>9 060 669</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif	2 454		2 454	6 874
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>29 272 397</b>	<b>15 978 839</b>	<b>13 293 558</b>	<b>18 369 992</b>

# Bilan Passif

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 1 814 985	1 814 985	1 814 985
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 850 751	9 850 751
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	8 220	8 220
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(31 432 071)	(21 671 710)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(6 741 718)</b>	<b>(9 760 361)</b>
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>(26 499 833)</b>	<b>(19 758 115)</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	19 826	19 826
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(26 480 007)</b>	<b>(19 738 289)</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	62 454	130 283
Provisions pour charges	141 441	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>203 894</b>	<b>130 283</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		7 648 958
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		300 649
Emprunts et dettes financières divers	3 799 273	604 825
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>3 799 273</b>	<b>8 554 433</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	24 452	17 821
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 740 984	26 325 757
Dettes fiscales et sociales	2 889 727	2 914 452
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 593	9 654
Autres dettes	75 614	143 162
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>35 707 917</b>	<b>29 393 026</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 027	12 719
<b>DETTES</b>	<b>39 536 669</b>	<b>37 977 998</b>
Ecarts de conversion passif	33 001	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 293 558</b>	<b>18 369 992</b>

# Compte de Résultat (Première Partie)

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises	27 918 303	37 694 945	65 613 249	74 340 542
Production vendue de biens				
Production vendue de services	11 811	2 004 469	2 016 281	2 834 812
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>27 930 115</b>	<b>39 699 415</b>	<b>67 629 529</b>	<b>77 175 354</b>
Production stockée			833 612	1 043 039
Production immobilisée				2 522
Subventions d'exploitation				1 113 857
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2 053 920	
Autres produits			2 589	155
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>70 519 650</b>	<b>79 334 928</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]			62 546 955	70 858 890
Variation de stock de marchandises			7 171	59 204
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(68 663)	(15 413)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			5 444 256	5 876 422
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>67 929 720</b>	<b>76 779 103</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			276 949	309 507
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			4 852 814	4 683 797
Charges sociales			1 994 082	1 995 481
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>6 846 896</b>	<b>6 679 277</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			853 363	1 262 606
Dotations aux provisions sur immobilisations			32 350	2 993 076
Dotations aux provisions sur actif circulant			11 139	275 899
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>896 852</b>	<b>4 531 581</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			845 045	1 064
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>76 795 462</b>	<b>88 300 532</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(6 275 811)</b>	<b>(8 965 605)</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(6 275 811)</b>	<b>(8 965 605)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		311 500
Autres intérêts et produits assimilés	147 937	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 502 165	739 662
Différences positives de change	209 211	46 548
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>3 859 313</b>	<b>1 097 711</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 983	44 364
Intérêts et charges assimilées	1 561 367	1 242 935
Différences négatives de change	88 358	127 109
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>1 653 707</b>	<b>1 414 408</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>2 205 606</b>	<b>(316 697)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(4 070 206)</b>	<b>(9 282 302)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 924	15 399
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 218	8 176
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 060	1 300
	<b>91 202</b>	<b>24 875</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 495	172 419
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 598 207	1 101
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	166 947	70 283
	<b>2 786 649</b>	<b>243 803</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 695 447)</b>	<b>(218 928)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(23 934)	259 132
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>74 470 165</b>	<b>80 457 514</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>81 211 884</b>	<b>90 217 875</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>(6 741 718)</b>	<b>(9 760 361)</b>

# Annexe

## **Règles et Méthodes Comptables Nexway**

### **Principes et conventions générales :**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptable N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et complété par le règlement de l'ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendances des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### **Evénements significatifs :**

Compte tenu de la perte de 6.741.718 € en 2020, les capitaux propres de Nexway SASU demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Le 19 mars 2020 la société Nexway SASU cède pour 1 CHF symbolique sa filiale Suisse Nexway GmbH à Monsieur Victor Iezuitov.

Le 28 mars 2020, la Compagnie House confirme la fermeture de la filiale anglaise Nexway UK Ltd.

Le 31 mars 2020, Les emprunts obligataires émis par Nexway SASU et l'emprunt consenti par Nexway SASU à Nexway Group AG sont abandonnés.

Le 10 avril 2020, la société Nexway AG (désormais Asknet Solutions AG) cède la Société Nexway Group AG (holding de Nexway SASU et de ses filiales) à la société suisse BPI SA pour un montant total de 5 millions d'Euros (soit 2 millions d'Euros pour le rachat des parts et 3 millions d'Euros sous forme de prêt).

Le 28 avril 2020, la société Nexway SASU cède pour 1 € symbolique sa filiale allemande Nexway Deutschland GmbH à la société Nexway AG (désormais Asknet Solutions AG).

Le 29 avril 2020, l'Administration Fiscale verse un montant de 280.673 euros au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2018.

Le 6 juillet 2020, l'Administration Fiscale verse un montant de 320.828 euros au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2019.

Le 11 septembre 2020, l'Administration Fiscale verse un montant de 9.066 euros au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2017.

Nexway SASU a procédé à l'ouverture de guichets de TVA dans les pays suivants :

Chili, Colombie, Inde, Nouvelle Zélande, Norvège, Suisse et Turquie.

Au cours de l'exercice, dans les secteurs du jeu, des logiciels utilitaires et de sécurité ou des prestations de service à distance délivrés par voie numérique, ainsi que des prestations de développement et de marketing associés à ces activités, le chiffre d'affaires de la Société et de ses filiales s'est stabilisé à 74 millions d'euros contre 110 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est négatif de 6,27 millions d'euros, et il était négatif de 8.97 millions d'euros en 2019.

### **Continuité d'exploitation**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Compte tenu de la perte de 6.741.718 € en 2020, les capitaux propres de Nexway SASU demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie nette s'élève à 1.580.849 €.

D'un point de vue plus structurel, l'activité de la société, compte tenu de son caractère innovant, nécessite de nouveaux apports en capitaux pour lui permettre de poursuivre le développement de ses offres technologiques et la mise en œuvre de sa stratégie de développement marketing et commerciale.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes : un niveau d'investissement contenu en 2021, un CIR 2017 encaissable en 2021 à hauteur de 19 milliers d'euros (non encore versé au moment du bilan) auquel s'ajoute un CII 2020 encaissable en 2021 à hauteur de 16 milliers d'euros et un CIR 2020 encaissable en 2021 à hauteur de 37 milliers d'euros.

Notre dette fournisseurs échues au 31/12/2020 s'élève à un montant de 19 614 410,74 €. Par ailleurs, la vente par Nexway AG de Nexway Group AG (et par extension de Nexway SASU et de ses filiales) est effective depuis le 15 avril 2020. Nexway SASU bénéficie du soutien à long terme du nouveau groupe actionnaire majoritaire ultime qui a signé une lettre de soutien le 29 juin 2021 indiquant qu'elle continuera à apporter le soutien nécessaire sur les 18 prochains mois.

### **Emprunts obligataires :**

En date du 10 septembre 2018, Nexway SAS a émis 750 obligations d'une valeur nominale de 10.000 € sur une durée de 5 ans avec une date d'échéance au 08 septembre 2023 incluse.

Toutes les obligations portent un intérêt au taux de 6,5% par an, payable semestriellement à versement égal le 10 mars et le 10 septembre de chaque année jusqu'à la date d'échéance.

Un remboursement partiel de 4 500 000€ est intervenu au cours du premier trimestre 2021.

Le solde du prêt d'un montant de 3 000 000€ a été converti en un emprunt ordinaire aux mêmes conditions que l'emprunt obligataire.

### **Emprunt consenti :**

Le 12 octobre 2018, la société Nexway SASU a consenti un prêt de 4.450.000€ à la société Nexway Group AG (anciennement MCH BX AG), sis au Gerbergasse 48, CH-4001 Basel, au taux d'intérêt annuel de 7% avec une date d'échéance au 11 octobre 2023. Ce prêt a été remboursé par anticipation au cours du premier trimestre de l'année 2020.

## **Evènements intervenus après la clôture de l'exercice**

Pour faire face à son développement important et au déploiement des Ventes Kaspersky au niveau mondial, Nexway SASU a procédé à l'ouverture de guichets TVA dans les pays suivants : Islande, Japon, Arabie Saoudite, Corée du Sud, Taïwan, Grande Bretagne, Emirats Arabes Unis, Singapour, Indonésie et Malaisie.

En application des recommandations du gouvernement, la société Nexway SASU a mise en place des mesures sanitaires pour faire face à la propagation du virus Covid-19, notamment une communication hebdomadaire de la direction à chaque salarié et une optimisation du confinement grâce à la généralisation du télétravail à l'ensemble du personnel. A ce jour, nous ne constatons aucun effet positif ou négatif de la pandémie sur l'évolution de l'activité de la société et nous ne prévoyons aucune incidence de la pandémie pour l'année 2021.

## **Immobilisations incorporelles :**

Les licences sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ces éléments sont amortis sur une durée d'une année prorata temporis.

Les fonds de commerce non amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur annuel. Autitre de l'exercice 2020, une dotation pour dépréciation de 32.350 euros a été comptabilisée pour le fonds de commerce Métaboli.

## **Activités en matière de Recherche et de Développement**

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a continué à faire évoluer sa plateforme technologique de façon à rationaliser les offres dites de solution de paiement, store complet et distribution de contenu en multidevises mondialisée, en adéquation avec le marché mondial, et par ailleurs continue l'optimisation de son outil statistique de Business Intelligence, pour évoluer vers une intelligence artificielle appliquée à l'optimisation des ventes. Enfin l'offre proposée tend de plus en plus vers le format produit standardisé, de façon à réduire le délai entre la signature d'affaire et la mise en exploitation.

Le montant net des immobilisations en cours ressort à 494 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Au titre de l'année 2020, la Société a fait une demande auprès de l'Administration fiscale concernant le Crédit d'impôt Innovation (« CII »). Le montant à percevoir pour l'année 2021 est de 14 milliers d'euros. Le montant provisionné au 31 décembre 2020 au titre du CII 2020 est de 15 milliers d'euros.

## **Immobilisations corporelles :**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

## **Evaluation des amortissements :**

La méthode retenue est la méthode linéaire sur une période allant de 3-4 ans pour le matériel à 8 ans pour les agencements et le mobilier.

### **Titres immobilisés :**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'usage est appréciée à la clôture en fonction des résultats réalisés et des perspectives de rentabilité de chaque filiale.

Suite à la fermeture de Nexway UK les titres ont été sortis pour leur valeur totale soit 1.049,87€.

Suite à la vente de la filiale Nexway GMBH Suisse, les titres ont été sortis pour un montant de 2 578 430.28€.

Suite à la vente de la filiale Nexway Deutch GMBH, les titres ont été sortis pour un montant de 18 458.78€.

Les chiffres significatifs relatifs aux filiales et aux participations figurent dans le tableau ci-joint.

### **Créances immobilisées :**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées sur les sociétés dont la liquidation a été décidée ou dont la recouvrabilité est compromise, ont fait l'objet d'une provision.

### **Stocks :**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement. Les références en stock dont la réalisation commerciale semble devenir aléatoire, font l'objet d'une dépréciation par voie de provision. Une provision de 528€ a été constatée au 31 décembre 2020.

### **Evaluation des créances et des dettes :**

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

### **Dépréciations des créances :**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement :**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode du « premier entré-premier sorti ».

### **Disponibilités en Euros :**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

## **Emprunt bancaire**

L'emprunt bancaire obtenu auprès de la Société Générale pour un montant de principal de 1.2M € au taux fixe de 1.90% a été remboursé par anticipation en 2020.

## **Engagements :**

Indemnités de fin de carrière : le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite est de 52.363 euros. Les hypothèses de calcul retenues sont : départ à la retraite à l'âge de 65 ans, profil de carrière à décroissance moyenne, turn-over moyen de 15% taux de progression des salaires 1.5% et taux d'actualisation de 0.5%. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation au bilan et sont mentionnées au titre des engagements hors bilan.

Droit individuel à la formation :

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, le compte professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF (les heures de DIF devaient être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même manière qu'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF).

## **Honoraires des commissaires aux comptes :**

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 53.500 € HT.

## **Crédit d'Impôt Innovation :**

Au titre de l'année 2020, nous préparons une demande auprès de l'Administration fiscale concernant le Crédit d'Impôt d'innovation. Le montant provisionné au 31.12.2020 au titre du CIR & CII 2020 est de 53.106 Euros.

## **Comptes consolidés**

La société Nexway est filiale du groupe Kaspersky Lab.

Nexway est consolidé dans les comptes consolidés du groupe Kaspersky.

# Immobilisations

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 11/06/21

Devise d'édition €

NEXWAY SAS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	15 447 324		1 876 651
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>15 447 324</b>		<b>1 876 651</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	128 913		82 185
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	165 142		70 494
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	62 011		
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>356 066</b>		<b>152 679</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	5 860 228		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	5 057 431		6 900
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>10 917 659</b>		<b>6 900</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>26 721 049</b>		<b>2 036 230</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 043 039		16 280 936	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 043 039</b>		<b>16 280 936</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			211 098	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		2 144	233 492	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		62 011		
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>		<b>64 155</b>	<b>444 590</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		2 597 939	3 262 289	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		4 824 406	239 926	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>		<b>7 422 345</b>	<b>3 502 215</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 043 039</b>	<b>7 486 499</b>	<b>20 227 741</b>	

# Amortissements

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	6 424 823	799 245		7 224 068
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>6 424 823</b>	<b>799 245</b>		<b>7 224 068</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	48 255	20 938		69 193
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	117 483	33 180	1 876	148 788
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>165 738</b>	<b>54 118</b>	<b>1 876</b>	<b>217 981</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 590 562</b>	<b>853 363</b>	<b>1 876</b>	<b>7 442 049</b>

## VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			
Frais d'acquisition de titres de participations			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			

# Amortissements (suite)

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

## MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers <b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>		
Frais d'acquisition de titres de participations		

## TOTAL GÉNÉRAL

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

# Provisions Inscrites au Bilan

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	19 826			19 826
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>19 826</b>			<b>19 826</b>

Provisions pour litiges	130 283	25 500	95 783	60 000
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		2 454		2 454
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges		141 441		141 441
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>130 283</b>	<b>169 394</b>	<b>95 783</b>	<b>203 894</b>

Prov. sur immobilisations incorporelles	5 686 076	32 350		5 718 426
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières	5 141 963		2 579 480	2 562 483
Provisions sur stocks et en cours		528		528
Provisions sur comptes clients	275 899	10 611	32 686	253 824
Autres provisions pour dépréciation	1 788 924	1 529	1 788 924	1 529
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>12 892 862</b>	<b>45 018</b>	<b>4 401 091</b>	<b>8 536 789</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 042 971</b>	<b>214 412</b>	<b>4 496 873</b>	<b>8 760 510</b>
----------------------	-------------------	----------------	------------------	------------------

# État des Échéances des Créances et Dettes

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations	2 562 484		2 562 484
Prêts			
Autres immobilisations financières	239 926		239 926
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>2 802 410</b>		<b>2 802 410</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux	42 034		42 034
Autres créances clients	2 850 029	2 850 029	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	44 141	44 141	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 213	6 213	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	64 498	64 498	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	43 893	43 893	
État - Divers	72 352	72 352	
Groupe et associés	3 425 246	3 425 246	
Débiteurs divers	514 910	514 910	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>7 063 317</b>	<b>7 021 282</b>	<b>42 034</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	277 991	277 991	

**TOTAL GÉNÉRAL**

**10 143 717**

**7 299 274**

**2 844 444**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 211 375	141 375	3 070 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	32 740 984	20 267 568	12 473 416	
Personnel et comptes rattachés	520 134	520 134		
Sécurité sociale et autres organismes	588 164	588 164		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 679 588	1 679 588		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	101 841	101 841		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 593	1 593		
Groupe et associés	587 898	587 898		
Autres dettes	75 614	75 614		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 027	5 027		

**TOTAL GÉNÉRAL**

**39 512 217**

**23 968 800**

**15 543 416**

# Composition du Capital Social

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1814985	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1814985	1

Actions composant le capital social :

893.839 Actions de catégorie B

921.146 Actions de catégorie A dont 165.000 A 2005 - 192.160 A 2007 - 129.810 A 2009

232.426 A 2010 - 126.984 A 2014 - 74.766 A 2016

# Fonds Commercial

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

NATURE	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	
Fond commercial				7 622	
Fonds commerce DD				5 233 726	5 233 726
Métaboli				646 694	484 700

<b>TOTAL</b>				<b>5 888 042</b>	<b>5 718 426</b>
--------------	--	--	--	------------------	------------------

RAPPEL : Fonds commercial				5 888 042	(5 718 426)
---------------------------	--	--	--	-----------	-------------



# Charges à Payer

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	141 375
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 695 588
Dettes fiscales et sociales	864 675
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 593
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	52 711
<b>TOTAL</b>	<b>8 755 941</b>

# Charges et Produits Constatés d'Avance

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 11/06/21

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	277 991	5 027
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>277 991</b>	<b>5 027</b>

# Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
 Edition du 11/06/21  
 Devise d'édition €

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		699 805	
Créances rattachées à des participations		2 562 484	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		921 943	
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 341 047	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

# Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Ventes contenu numérique	65 603 907
Prestations de service	1 847 558
Produits des activités annexe	178 064

<b>TOTAL</b>	<b>67 629 529</b>
--------------	-------------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	27 930 115
CEE	32 551 587
HCEE	7 147 828

<b>TOTAL</b>	<b>67 629 529</b>
--------------	-------------------

# Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

# Effectif Moyen

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	54	
Agents de maîtrise et techniciens	21	
Employés		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	

## Engagements financiers, autres informations

# Engagements Financiers

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	52 363
Autres engagements donnés :	

<b>TOTAL</b>	<b>52 363</b>
--------------	---------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	103 523
Caution ICADE	

<b>TOTAL</b>	<b>103 523</b>
--------------	----------------

# Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Régularisation TVA Suisse	32 924	771800
Prix de cession de titres	2	775600
Trop perçu clients	7 216	778000
Reprise provision pour litiges clients du Brésil	51 060	787500

**TOTAL**

**91 202**

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Pénalités sur TVA et impôts au Japon	2 383	671200
Régularisation TVA Suisse	19 112	671800
Valeurs comptables de titres cédés	2 597 939	675100/675600
Valeurs comptable d'ordinateurs sortis du patrimoine	268	675200
Provision litiges clients du Brésil	166 947	687500

**TOTAL**

**2 786 649**

# Détail des Transferts de Charges

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

NATURE	Montant
Charges d'exploitation pour les filiales	1 094 487
Charges d'exploitation Editeurs	5 332
Remboursement Indemnités Journalières de Sécurité Sociales	44 223
Avantage en nature	10 170
Charges Locatives	784
<b>TOTAL</b>	<b>1 154 994</b>

# Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(6 741 718)
Impôts sur les bénéfices	(23 934)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>(6 765 652)</b>
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuations des cours	
Autres évaluations dérogatoires	
<b>RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)</b>	<b>(6 765 652)</b>

# Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

NEXWAY SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 11/06/21

Devise d'édition €

Taux prévisionnel d'imposition :

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
<b>Accroissements</b>	
Provisions règlementées :	
- amortissements dérogatoires	19 826
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	
Provisions pour pe	2 454
Provision pour ris	60 000
Provision pour rest	141 441

**TOTAL DES ACCROISSEMENTS**

**223 720**

<b>Allègements</b>	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
C3S	79 743

**TOTAL DES ALLÈGEMENTS**

**79 743**

Déficits reportables	7 567 254
Moins-values à long terme	2 596 888

# Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 11/06/21  
Devise d'édition €

NEXWAY SAS

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	1 814 985			1 814 985
Primes liées au capital social	9 850 751			9 850 751
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	8 220			8 220
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	(21 671 710)	(9 760 361)		(31 432 071)
Résultat de l'exercice	(9 760 361)	9 760 361		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	19 826			19 826
<b>TOTAL</b>	<b>(19 738 288)</b>	<b>(0)</b>		<b>(19 738 289)</b>

# Etat libre

NEXWAY SAS

Période du	01/01/20	au 31/12/20
Edition du	11/06/21	
Devise d'édition	€	

Les Comptes de Nexway sont intégrés dans les comptes consolidés de Kaspersky Lab, société consolidante.

Le capital de Kaspersky Lab est de : 649,57250 GBP

Kaspersky Lab détient : 100 % de Nexway

**LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brutte	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.</b>											
1. (+ de 50 % du capital détenu par la société).											
Nexway Italie	10 000		100	25 159	25 159			108 625	11 783		...
Nexway USA	281 577		100	140 523	140 523			4 912 903	-349 582		
Nexway Comercio	18 652		100	148 546	148 546			68 827	14 603		
Boonty Asia	59 194		100	386 133	386 133						
Nexway Maroc	483		100	911	911			191 682	10 019		
Nexway Lab	1 250		100	1 233	1 233			597 652	51 073		
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
.											
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.</b>											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)											
b. Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											